



Annulation vente vehicule pour vices caches

Par **Misstigryii**, le **14/11/2011 à 19:23**

Bonjour,rnrnJ'ai vendue il y environ deux semaines ma voiture, une fiat Punto, pour 700 euros.
rnrnLe contrôle technique avait été passé, il y avait cependant une contre-visite à faire
(changement des flexibles de freins, du câble de stationnement, et de quelques ampoules non
conformes).rnrnConscient qu'il y avait la contre-visite à faire, l'acheteur a souhaité la
prendre.rnrnMaintenant, il demande l'annulation de la vente pour "vices cachés" et le
remboursement du prix de vente: soit disant le témoin d'usure des pneus est atteint, alors
qu'au contrôle technique cela ne figure pas, et de surcroît le démarreur serait à changer, alors
que je n'ai jamais eu aucun problème avec cela.rnrnDe mon côté, j'ai déjà envoyé le certificat
de vente à la préfecture.rnrnQuel recours ai-je face à cette demande?rnrnEst-elle valable
juridiquement?rnrnEn vous remerciant par avance des conseils que vous pourrez m'apporter.

Par **miac**, le **14/11/2011 à 19:37**

Bonjourrnrnje ne vois pas de vice caché dans la description que vous faites le témoin d'usure
des pneus est bien visible et l'acheteur pouvait le voir rnrnla voiture démarrait donc idem.rnrnvotre
acheteur à tout faut et ne peut rien faire contre vous.rnrnlaissez le dire ce qu'il veut et ne lui
répondez plus,il finira par ce lasser .

Par **Misstigryii**, le **14/11/2011 à 19:39**

Merci beaucoup pour votre réponse.rnrnBonne soirée